



RESUME DU CTL DU 29 SEPTEMBRE 2020

Points à l'ordre du jour :

- 1) La centralisation de la délivrance des quitus au 01/11/2020 au SIE d'Argentan (pour avis)
- 2) Le paiement de proximité dans l'Orne (pour information)
- 3) La mise en place des centres de contact téléphonique pour les usagers particuliers (pour information)
- 4) Bilan de la formation professionnelle pour 2019 et perspectives 2020 (pour information)
- 5) Le dispositif Mpos (Mobile Point of Sale) pour les huissiers des finances publiques (pour information)
- 6) Le nouveau réseau de proximité (pour information)
- 7) Questions diverses

Liminaire intersyndicale

Réponse du Président :

- Selon lui, cette liminaire confirme bien que les organisations syndicales refusent de discuter depuis le début de la phase de concertation.
- Les organisations syndicales passent sous silence l'avis des élu.e.s qui ont accepté cette réforme.
- Sur le terme « périmé » utilisé dans la liminaire pour qualifier le bilan de la formation professionnelle, le Président trouve néanmoins intéressant de faire ce bilan même si la période est achevée.

1) Centralisation de la délivrance des quitus au SIE d'Argentan à compter du 01/11/2020

Présentation du dispositif :

- C'est une mesure de simplification pour un acquéreur d'un véhicule acheté dans l'UE qui pour en obtenir l'immatriculation, doit présenter un quitus qui permet d'attester une situation régulière au regard de la TVA. A compter du 1^{er} novembre 2020, il n'y aura qu'un seul SIE et une dématérialisation totale. Jusqu'au 31/10/2020, les SIE continueront à traiter les demandes dans leurs BALF respectives.
- A la question de Solidaires Finances Publiques sur la formation des agent.e.s, il nous a été répondu que les 2 collègues habituellement chargés de cette mission formeraient l'ensemble de l'équipe constituée de 7 agent.e.s. Au niveau de l'organisation, c'est le système du « roulement » qui a été retenu : chaque agent assurerait cette mission pendant une semaine et ainsi de suite...
- Pour les usagers, il est prévu des fiches de procédures pour les accompagner dans la dématérialisation. Pour ceux n'ayant pas accès à internet, il est prévu de pouvoir envoyer un courrier (avec possibilité de récupérer le quitus au SIE, en prenant rendez-vous).

Comme les autres organisations syndicales, nous avons voté unanimement contre, pour les raisons suivantes :

- Une fois de plus, il y a disparition d'un service de proximité ;

- La réception physique est très importante car elle permet parfois de collecter des informations et détecter des systèmes frauduleux ;
- Même si ce dispositif est la conséquence d'une expérimentation, cela constitue pour les personnels une première étape dans la mise en place du NRP à Argentan (création d'un SIE départemental au 1^{er} janvier 2022)
- A minima, cette mise en place aurait pu être réalisée de manière concomitante avec la création du SIE départemental.

Conséquence de ce vote contre : ce CTL est reconvoqué le mardi 6 octobre. Le débat étant clos et sans marge de manœuvre, les représentant.e.s de Solidaires Finances Publiques ont décidé de ne pas siéger.

2) Le paiement de proximité dans l'Orne

Pour répondre à l'objectif « zéro cash », le système de paiement chez les buralistes a été mis en place dans le département le 28 juillet 2020, pour des paiements inférieurs ou égaux à 300 €, en espèces ou en carte bancaire.

Il y a actuellement 43 buralistes agréés dans l'Orne et selon la Direction, leur nombre devrait augmenter fin novembre 2020. A terme, il y a aura 6000 buralistes agréés sur tout le territoire national.

Les élu.e.s de Solidaires Finances Publiques ont demandé « naïvement » le nombre de paiements qui avaient été effectués dans le cadre de ce dispositif, depuis sa mise en place. Le chiffre ridiculement bas (2 paiements), sur la période de fin juillet à fin août démontre que les usagers n'adhèrent pas à ce mode de paiement qui est incompatible avec la confidentialité. Selon nous, la notion de confidentialité ne se limite pas au fait que le buraliste ne connaît pas la nature de la créance. Elle est liée également à la configuration du lieu et à « l'environnement humain », surtout en milieu rural.

Le Président nous a répondu que le petit nombre de transactions est essentiellement dû à un déficit d'informations aux usagers, et que pour y remédier, la communication sur ce sujet devrait monter en puissance dans les prochaines semaines.

3) Mise en place des centres de contact téléphonique pour les particuliers

16 plateformes téléphoniques pour les usagers particuliers ont été mises en place sur le territoire national. Ces plateformes sont à compétence nationale.

Les élu.e.s de Solidaires Finances Publiques ont tenu à faire un retour sur le renfort qu'ont apporté le pôle fiscal et les SIP de Mortagne et d'Alençon à ces plateformes pendant la campagne des avis du 17 août au 19 septembre (cette période de renfort a été prolongée jusqu'au 3 octobre).

Il nous apparaît ubuesque qu'environ 3/4 des appels pour ces plateformes soient destinés en réalité aux services de proximité alors que ces derniers ne peuvent plus être appelés par les usagers, à cause de la disparition du numéro du service de proximité sur les avis, remplacé par le 0809 401 401.

Nous en avons également profité pour dénoncer les conditions de travail des agent.e.s qui ont effectué des vacations de 2 heures pour l'aide à ces plateformes, en particulier des difficultés à se

concentrer après les vacances. Cela n'augure rien de positif avec la généralisation de ces plateformes.

4) Bilan de la formation professionnelle pour 2019 et perspectives 2020

Les grands axes ont été les suivants en 2019 : accompagnement soutenu au NRP, et soutien aux nombreux nouveaux agent.e.s.

Certaines formations n'étaient pas prévues initialement et ont été organisées localement, notamment sur le CIMR pour le PAS.

D'un point de vue général, le nombre de formateurs et de formatrices diminue. Il est difficile de reconstituer un vivier de formateurs locaux. Ce qui a aggravé la situation, c'est qu'un formateur local très investi est parti enseigner à l'ENFIP.

En ce qui concerne l'e-formation, les résultats (48 % d'entre elles ont été menées à leur terme) sont dans la moyenne nationale. Les agent.e.s préfèrent utiliser leur poste de travail pour les e-formations, aux bureaux dédiés qui de facto restent vides.

Pour 2020, il faudra faire face à la démotivation des formateurs et formatrices à cause du contexte NRP. Par ailleurs, des demandes ont été faites pour obtenir un temps plus long pour faire les e-formations et une mise à disposition de la documentation en ligne de manière permanente. Solidaires Finances Publiques restera vigilant pour que toutes ces mesures ne soient pas prises au détriment des stages en présentiel.

5) Le dispositif Mpos pour les huissiers des finances publiques

55 huissiers ont utilisé le « Mobile Point of Sale » dans le cadre d'une expérimentation. Cette dernière a été menée pour faire face à la baisse des paiements en numéraire et pour assurer une meilleure garantie de paiement.

Le dispositif est sécurisé car en cas de perte ou de vol, les transactions sont sauvegardées sur le serveur Mpos.

Quant aux points négatifs, il existe de nombreuses zones blanches dans le département où ce matériel ne peut pas être utilisé, et ce mode de paiement n'est pas toujours accepté par l'utilisateur.

Les 2 huissiers en poste dans la DDFIP de l'Orne seront prochainement équipés de ce matériel. Un huissier va conserver son propre téléphone portable qui sera équipé d'une carte SIM dédiée. Le montant du devis est de 1200 € par équipement.

6) Le nouveau réseau de proximité

Voici les informations données par le Président :

- **En ce qui concerne la démétropolisation**, l'identité du nouveau service qui arrivera à Alençon sera connue le lendemain du CTL (le 30 septembre). Ce service emploiera 50 agent.e.s (fourchette haute). En raison de la densification de la cité administrative d'Alençon, ce service occupera le 2ème étage de la cité administrative, dans les bâtiments C et D.

Pour une seconde vague de 20 villes dont le choix ministériel sera communiqué fin octobre 2020, les communes de Tinchebray-Bocage et de la Ferté-Macé ont posé leur candidature.

- Questions des organisations syndicales :

Ce service sera-t-il rattaché à la DDFIP de l'Orne ou à un service extérieur à notre Direction ?

Le Président ne connaît pas pour l'instant la réponse et attend d'avoir des précisions de la Centrale à ce sujet

Pourquoi les personnels qui vont devoir déménager à la cité administrative dans les bâtiments C et D n'en ont-ils pas été informés lors des visites de sites récentes des membres de l'équipe de Direction ?

Le Président a répondu qu'étant donné qu'il ne connaît pas la date d'arrivée de ce nouveau service, il ne sait pas si ce déménagement constitue ou non une priorité à très court terme.

- **En ce qui concerne le NRP**, le calendrier prévisionnel est en attente de validation par le Ministre. Un accueil permanent à Argentan rue de l'Entrepôt sera maintenu. Sur ce site, il est prévu un certain nombre de postes de travail afin de pouvoir travailler à distance. Ce travail à distance sera réservé pour des agent.e.s qui ont une certaine proximité avec la retraite (2 à 3 ans). L'objectif est de continuer de travailler à distance pour éviter de se former à un nouveau métier. Le travail à distance se fera à temps plein, sur la base d'une convention entre le service « accueillant » et le service « exportant ». C'est un accompagnement d'initiative local qui n'est cadré par aucun texte national. Par ailleurs, à Argentan, un EFS s'installera dans une partie des locaux de la sous-préfecture.

Questions des organisations syndicales :

Pourquoi le transfert de la trésorerie de Gacé aura lieu un 1^{er} septembre, ce qui ne concorde pas avec l'annualité de l'exercice comptable ?

- D'après le Président, ce sont les élu.e.s de Gacé qui ont demandé le report de la fermeture de la trésorerie au 1^{er} septembre 2021, alors qu'elle était initialement prévue au 1^{er} janvier 2021

Lors d'un GT en janvier 2020 sur la création du SDIF, vous avez annoncé un effectif de 24 agent.e.s, et lors de vos visites de sites récentes, vous ne parliez plus que de 18 à 19 agent.e.s. Quel est le véritable chiffre ?

- L'effectif du SDIF à Argentan se situera vraisemblablement entre 20 et 24 agent.e.s.

Lors du dernier CTL, vous avez évoqué une solution itinérante pour l'EFS à la Ferté-Macé ?
Pouvez-vous apporter davantage de précisions ?

Le Président n'est pas favorable à cette solution itinérante, et cette option va être abandonnée en ce qui concerne la DDFIP 61.

Pouvez-vous faire un premier bilan des EFS qui sont labellisés ?

En ce qui concerne l'EFS d'Alençon (quartiers de Courteille et de Perseigne), il y a de nombreux usagers qui la fréquentent mais il n'existe quasiment aucun lien entre l'EFS et le SIP d'Alençon. Les contribuables sont habitué.e.s à se rendre physiquement au SIP et l'EFS répond essentiellement à des questions d'ordre général.

Pour l'EFS Val-au-Perche (Bellême, Rémalard, le Theil), le bilan n'a pas encore été fait. La labellisation de cet EFS a pris du retard à cause de la Covid. Son inauguration aura lieu dans les prochaines semaines.

D'autres départements ont obtenu des antennes pérennes. Pourquoi ce n'est pas le cas dans l'Orne ?

La seule antenne sera celle de l'Aigle qui sera rattachée au SGC de Mortagne. La géographie du département ne permet pas de créer d'autres antennes.

7) Questions diverses

A l'initiative de la Direction :

- Projet de réorganisation des services de Direction (rue du Pont-Neuf)

Prochainement, ce projet sera étudié. Il concernera le recouvrement (mise en place d'un service de recouvrement unifié au sein de la Direction), le FDL (bases d'imposition), et la mission de soutien aux entreprises.

- Bilan partiel de la campagne des avis

Accueil physique : 4800 usagers reçus (-37 % à la même date en 2019) ;

Rendez-vous physique pris à l'initiative de l'utilisateur à partir de son espace personnel : 212 en 2020 contre 176 en 2019 ;

Accueil téléphonique : 8700 appels décrochés ;

Rendez-vous téléphoniques pris à l'initiative de l'utilisateur à partir de son espace personnel : 1417 en 2020 contre 1054 en 2019.

Pour Solidaires Finances Publiques, ces résultats visant à démontrer la désaffection des contribuables pour les réceptions physiques sont en trompe l'oeil car

- Les réceptions ont été fortement perturbées par la crise sanitaire ;
- Les horaires d'ouverture ont été considérablement réduits.

- Recrutement de 2 conseillers aux décideurs locaux

Le recrutement sera organisé de la manière suivante : appel à candidature locale, puis appel à candidature nationale, puis publication sur la place de l'emploi public, puis recrutement de contractuel.le.s. Les 2 postes concernent les CC des Sources de l'Orne et de la Vallée de la Haute-Sarthe d'une part, et les CC du pays de Mortagne au Perche et du Coeur du Perche d'autre part.

- Information sur les listes d'aptitude

De B en A : 16 candidat.e.s. Les nouvelles mentions sont « proposé » et « non proposé ». Réunion des contrôleurs et contrôleuses le 9 octobre et réunion des chef.fe.s de service le 15/10

De C en B : 9 candidat.e.s. Réunion des agent.e.s et celle des chef.fe.s respectivement les 09/10 et 15/10.

- Recrutement extérieur de contractuels

Suite au mouvement local, 3 postes C étaient disponibles car selon la Direction, les demandes de mutations nationales pour le département de l'Orne étaient inexistantes. Sur ces 3 postes de catégorie C, seuls 2 ont été retenus car 1 agente est arrivée en liste complémentaire (une autre personne sur cette liste complémentaire devant initialement arriver dans le département a renoncé au concours).

Un.e contractuel.le va donc être recruté.e au SIP/SIE de Domfront, pour 2 ans à compter du 1^{er} décembre 2020, et un.e autre au SIP/SIE de Mortagne pour 1 an à compter du 1^{er} décembre également.

Précision du responsable du PPR : à Mortagne, le contrat n'est que d'un an afin de ne pas priver les titulaires de choix possibles dans le cadre d'un prochain mouvement local de mutation.

Les élu.e.s de Solidaires Finances Publiques n'ont pu s'empêcher de faire remarquer que les collègues de Domfront ne bénéficiaient pas du même traitement, leur site fermant en 2023.

Demande d'une organisation syndicale :

- Pour le prochain CTL : obtenir davantage d'informations sur la note nationale sur le recrutement des contractuels (temps de travail, rémunération, déontologie...) ; faire une analyse des résultats de l'observatoire interne ; faire un bilan du mouvement local de mutation (avoir connaissance du nombre de demandes de mutations dont celles ayant obtenu satisfaction, du nombre de mutations pour raisons de service, du nombre de détachements).

Le Président a tenu à préciser qu'il était contre les détachements. Actuellement, il n'existe qu'un seul détachement dans le département : un agent B détaché pour quelques mois du PCRП au SIP d'Alençon.

Certaines organisations syndicales ont fait part au Président du ressenti des agents du PCRП qui ont l'impression d'être considéré.e.s comme une variable d'ajustement.

Vos élu.e.s en CTL : Isabelle TARTIER, Michel LESUR, Gérard BOLIS